

Acquisition à M. MARCHAND d'une propriété - Chemin d'Avanne à Velotte

M. LE MAIRE, Rapporteur : M. Roger MARCHAND a proposé la vente de sa propriété située Chemin d'Avanne à Velotte à la Ville de Besançon.

Cette propriété cadastrée section LO n° 41 d'une contenance de 1 742 m² jouxte une propriété dont la Ville s'est portée acquéreur, afin de constituer une réserve foncière à proximité de la station d'épuration de Port Douvot et des jardins familiaux. Cette acquisition s'inscrit donc dans le cadre de cette réserve foncière.

Un accord est intervenu avec M. MARCHAND sur la base de l'estimation du Service des Domaines, soit une somme de 35 000 F.

La dépense de 35 000 F, plus les frais d'acte, sera imputée au chapitre 90.651.2111.00501.30100.

Conformément à la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'acquisition de la propriété MARCHAND aux conditions définies ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 7 octobre 1998.